Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

Séance ordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **11 avril 2022** à 20 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Madame Nadine Demers
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Robert Péloquin
Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

En l'absence de M. Jean Bergeron, Maire. M. Philippe Jean, maire suppléant préside la séance.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre à titre de greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

86-04-2022 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1 - Séance ordinaire du 14 mars 2022
4 - ADMINISTRATION
4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes
5 - PÉRIODE D'INFORMATION
6 - LÉGISLATION
6.1 - Commission municipale du Québec - Audits de conformité
6.2 - Adoption du projet final du règlement REG 298-2022 dont le sujet est : « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »
6.3 - Présentation et dépôt de l'avis de motion et du projet 1 pour le règlement REG 299-2022 dont le sujet est : « Entente avec la C.A.D.E.F. »
7 - AFFAIRES COURANTES
7.1 - Proclamation - Semaine nationale de la santé mentale
7.2 - Embauche contractuelle - Service de garde l'Escale
7.3 - Association des plus beaux villages du Québec - Congrès du 19 et 20 mai 2022
8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ
8.1 - Demande de dérogation mineure - 451, rang Saint-Eustache / Lot 5 877 513
8.2 - Demande de dérogation mineure - 7553, route Marie-Victorin / Lot 5 877 069
8.3 - Appui à l'entreprise 9085-9513 Québec Inc. - Demande à la CPTAQ
8.4 - Mandat - Travaux d'arpentage dans le cadre du projet d'aménagement du terrain des loisirs et du belvédère Richelieu
8.5 - Nomination d'un membre résident au Comité Consultatif d'Urbanisme
9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
9.1 - Acquisition - Radios portatifs avec micro

10 - TRANSPORT
10.1 - Octroi / Balayage des rues
11 - HYGIÈNE DU MILIEU
11.1 - Acquisition - Matériel de plomberie
11.2 - Octroi - Travaux de creusage dans le cadre du projet d'optimisation de l'eau potable
12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES
12.1 - Autorisation de passage cycliste / Le Grand Tour - 6 août 2022
12.2 - Halte Camping Lotbinière - Exploitation à la saison 2022
13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
14 - VARIA
14.1 - Prolongement des baux du 7452, route Marie-Victorin
15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Nadine Demers

Appuyé par Pierre Lemay

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

87-04-2022

3.1 - Séance ordinaire du 14 mars 2022

Il est proposé par Marin Groleau
Appuyé par Sylvain Pillenière

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars tel que proposé.

4 - ADMINISTRATION

88-04-2022

4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu un rapport démontrant l'état des revenus et dépenses de mars 2022, daté du 31 mars 2022, et une liste des comptes à payer :

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Robert Péloquin

Et résolu unanimement d'accepter le rapport de la gestion financière, de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants tels que les documents présenés.

Présentation budgétaire de la période : **03**

Gestion budgétaire

Revenus prévus au budget 2022 :	1 896 992.00 $
Revenus à ce jour:	1 722 969.12 $
Dépenses au budget:	1 896 992.00 $
Dépenses avant affectations:	426 799.00 $
Affectations:	53 300.00 $
Résultats après affectations:	1 242 870.12 $

Approbation des comptes au 31-03-2022

Comptes soumis pour la période 03-2022:	74 972.69 $
Comptes soumis pour la période 04-2022:	47 541.00 $
Salaires de la période 3 :	30 207.27 $

5 - PÉRIODE D'INFORMATION

6 - LÉGISLATION

89-04-2022

6.1 - Commission municipale du Québec - Audits de conformité

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Que le Conseil municipal prend acte des rapports déposés;

Que la directrice générale transmettra la résolution du dépôt auprès de la CMQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

90-04-2022

6.2 - Adoption du projet final du règlement REG 298-2022 dont le sujet est : « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »

Considérant que, par la résolution 66-03-2022 , Marin Groleau a déposé un avis de motion et présenté le projet 1 du REG 298-2022 dont le sujet est « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »;

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement;

Que le projet final du REG 298-2022 soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public et que ce même projet soit disponible en version papier au bureau municiapl pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires à sa consultation en ligne.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

91-04-2022

6.3 - Présentation et dépôt de l'avis de motion et du projet 1 pour le règlement REG 299-2022 dont le sujet est : « Entente avec la C.A.D.E.F. »

Avis de motion et dépôt du projet 1 du REG 299-2022 est donné par Marin Groleau

Que lors d'une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement REG 299-2022 dont le sujet est « Entente avec la C.A.D.E.F. ». Un projet de règlement est déposé séance tenante;

Que ce règlement abroge et remplace toute disposition de règlement ou de résolution antérieure dont le REG 198-2014 adopté par la résolution 27-2015;

Que ce règlement a une durée de trois ans, renouvelable;

Que demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7 - AFFAIRES COURANTES

92-04-2022

7.1 - Proclamation - Semaine nationale de la santé mentale

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence,

Il est proposé par Nadine Demers

Appuyé par Pierre Lemay

Que la municipalité de Lotbinière proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie.

Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

93-04-2022

7.2 - Embauche contractuelle - Service de garde l'Escale

Considérant que à la suite de l'appel de candidature, Mme Pauline Bilodeau a démontré son intérêt pour le service de garde l'Escale à l'école La Berge;

Considérant que Mme Pauline Bilodeau remplit toutes les conditions nécessaires à l'embauche;

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Pierre Lemay

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de Mme Pauline Bilodeau;

Que la directrice générale est autorisée à faire le nécessaire à l'intégration de Mme Pauline Bilodeau au contrat du service de garde l'Escale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

94-04-2022

7.3 - Association des plus beaux villages du Québec - Congrès du 19 et 20 mai 2022

Considérant que la municipalité de Lotbinière fait partie de l'Association des plus beaux villages du Québec,

Considérant que M. Jean Bergeron, Maire est membre du conseil d'administration de l'APBVQ;

Considérant que l'APBVQ tiendra son congrès annuel les 19 et 20 mai prochain;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Robert Péloquin

Que M. Jean Bergeron, Maire, soit présent au congrès de l'APBVQ;

Que les frais approximatifs de 700 $ reliés à cette activité soient imputés au poste budgétaire 02.110.00.346.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ

95-04-2022

8.1 - Demande de dérogation mineure - 451, rang Saint-Eustache / Lot 5 877 513

Considérant que la demande vise à permettre l'agrandissement d'un établissement d'élevage comportant 66.3 unités animales entraînant une réduction de la distance séparatrice de 13 mètres par rapport à la résidence sise au 448, rang Saint-Eustache (lot 5 877 206);

Considérant que le calcul des paramètres à l'article 13.2 du règlement de zonage portant le numéro REG 280-2021 prévoit une distance à respecter de 51 mètres par rapport à une résidence;

Considérant que la dérogation vise à rendre réputée conforme la distance séparatrice de 38 mètres;

Considérant que le propriétaire du lot 5 877 206 a remis une lettre indiquant son approbation à cette dérogation;

Considérant qu'un avis public a été transmis par publipostage par le biais de Postes Canada le 16 mars 2022 et que ce même avis a été déposé sur le site Internet de la municipalité à la même date et qu'aucun commentaire n'a été transmis à la municipalité;

Il est proposé par Robert Péloquin
Appuyé par Nadine Demers

Que le Conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de dérogation mineure telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Marin Groleau déclare son intérêt.

96-04-2022

8.2 - Demande de dérogation mineure - 7553, route Marie-Victorin / Lot 5 877 069

Considérant que la demande vise à permettre la réduction de la largeur du lot en front de la route Marie-Victorin à 6,43 mètres (actuellement à 11,61 mètres);

Considérant que la largeur des terrains desservis pour les habitations unifamiliales isolées prévoit à l'article 5.2 du règlement de lotissement portant le numéro REG 281-2021 sont d'une largeur minimale de 22,0 mètres ;

Considérant que la dérogation de 15,57 mètres vise à permettre l'opération cadastrale;

Considérant qu'un avis public a été transmis par publipostage par le biais de Postes Canada le 16 mars 2022 et que ce même avis a été déposé sur le site Internet de la municipalité à la même date et qu'aucun commentaire n'a été transmis à la municipalité de Lotbinière;

Il est proposé par Robert Péloquin
Appuyé par Sylvain Pillenière

Que le Conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de dérogation mineure telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

97-04-2022

8.3 - Appui à l'entreprise 9085-9513 Québec Inc. - Demande à la CPTAQ

Considérant que 9085-9513 Québec Inc souhaite aménager des logements temporaires pour ses travailleurs étrangers temporaires dans les bâtiments de Ferme Robinière;

Considérant que ces deux entreprises agricoles ont les mêmes sociétaires et actionnaires, et une structure de ferme complexe qui ne leur permet pas de se qualifier en vertu de l'article 40 LPTAA;

Considérant que 9085-9513 Québec Inc s'est vu attribuer 4 travailleurs étrangers temporaires, et que leur présence est nécessaire sur la ferme;

Considérant qu'il y a une décision sur une demande à portée collective (art. 59) en vigueur sur le territoire de la MRC de Lotbinière encadrant l'implantation résidentielle sur son territoire;

Considérant qu'au dossier 426591, la CPTAQ a reconnu qu'une demande pour des logements temporaires pour travailleurs étrangers temporaires était recevable en vertu de la

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, puisqu'une décision sur une demande à portée collective ne vise pas à gérer les hébergements temporaires;

Considérant que ce projet permettrait à cette exploitation agricole de favoriser son développement en disposant de la main d'œuvre nécessaire à ses opérations, et qu'en ce sens, une autorisation favoriserait le développement des activités agricoles;

Considérant que cette demande n'aura pas d'impact négatif sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

Considérant que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Pierre Lemay

Que le Conseil municipal appuie la demande déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par l'entreprise 9085-9513 Québec Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

98-04-2022

8.4 - Mandat - Travaux d'arpentage dans le cadre du projet d'aménagement du terrain des loisirs et du belvédère Richelieu

Considérant que, par la résolution 30-02-2022, la municipalité a octroyé un mandat au Groupe BC2 pour l'accompagner dans le projet d'aménagement pour le terrain des loisirs et du belvédère Richelieu;

Considérant que la municipalité doit obtenir les données techniques des deux terrains pour maximiser les possibilités et connaitre les contraintes;

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Nadine Demers

Que le Conseil municipal octroie à la firme d'arpenteurs-géomètres « Ecce Terra » les mandats suivants :

Réalisation de travaux d'arpentage – Lot 5 877 498 au montant de 2 500.00 $ plus taxes si applicables;

Réalisation de travaux d'arpentage – Lots 5 876 553 et 5 876 612 au montant de 8 500.00 plus taxes si applicables;

Que l'ensemble des travaux soient imputés au poste budgétaire 23.070.10.723.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

99-04-2022

8.5 - Nomination d'un membre résident au Comité Consultatif d'Urbanisme

Considérant que le règlement REG 274-2021 « Constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme » à l'article 2.1 établit les critères pour la sélection pour les membres du comité et qu'un avis public a été distribué par publipostage à tous les citoyens de la municipalité de Lotbinière le 26 janvier 2022;

Considérant que le règlement REG 274-2021 « Constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme » à l'article 2.2 mentionne que les membres doivent être nommés par une résolution du Conseil municipal;

Considérant que par la résolution portant le numéro 32-02-2022, une partie du comité a été nommé;

Considérant que les citoyens avaient jusqu'au 10 février 2022 pour signifier leur intérêt en déposant leurs candidatures;

Considérant qu'un comité a été formé pour recevoir en entrevue les deux personnes ayant démontré leur intérêt;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que le Conseil municipal, à la suite des recommandations du comité de sélection, nomme François Lafleur au siège #5 du Comité Consultatif d'urbanisme dont l'acronyme est CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

100-04-2022

9.1 - Acquisition - Radios portatifs avec micro

Considérant que les radios du service des incendies sont analogiques et que ce type de transmission ne sera plus disponible sous peu;

Considérant que le directeur du service des incendies Lotbinière-Leclercville a planifié le remplacement des appareils sur trois ans;

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Nadine Demers

Que le Conseil municipal autorise l'acquisition de six radios tel que la soumission présentée par le directeur du service des incendies Lotbinière-Leclercville;

Que le montant de 5 439.25 $ plus taxes si applicables soit imputé au poste budgétaire 02.220.00.639.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10 - TRANSPORT

101-04-2022

10.1 - Octroi / Balayage des rues

Considérant que la municipalité de Lotbinière, chaque année, procède au balayage des rues incluant la côte Gédéon, les trottoirs ainsi que les intersections de la route Commerciale et Marie-Victorin;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Pierre Lemay

Que le Conseil municipal octroie le contrat de balayage à « Les entreprises Edouard Paquette Inc. » tel que la soumission présentée;

Que le coût pour l'ensemble des travaux, qui s'élève à 2 750.00 $ plus taxes si applicables, soit imputé au poste budgétaire 02.320.10.521;

Que les travaux soient effectués d'ici la mi-mai 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11 - HYGIÈNE DU MILIEU

102-04-2022

11.1 - Acquisition - Matériel de plomberie

Considérant que, dans le cadre des travaux d'optimisation, la municipalité aura besoin de matériel de plomberie pour relier les différents équipements de chloration;

Considérant que l'inspecteur municipal a déposé une soumission des besoins pour les travaux;

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Marin Groleau

Que le Conseil municipal autorise l'acquisition de matériel chez « Chemaction » tel que la liste fournie;

Que le montant de 4 625.00 $ plus taxes si applicables soit imputé au poste budgétaire 23.052.14.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

103-04-2022

11.2 - Octroi - Travaux de creusage dans le cadre du projet d'optimisation de l'eau potable

Considérant que, dans le cadre du projet d'optimisation de l'eau potable, la municipalité doit enfouir les câbles entre la captation et l'usine de traitement et installer les trois débitmètres;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Pierre Lemay

Que le Conseil municipal octroie à l'entreprise « Excavation Coulombe Inc. » les travaux d'excavations à ce projet;

Que le montant approximatif de 7 350 $ incluant le transport, plus taxes si applicables, soit imputé au poste budgétaire 23.052.14.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES

104-04-2022

12.1 - Autorisation de passage cycliste / Le Grand Tour - 6 août 2022

Considérant que nous avons reçu une demande d'autorisation de passage cycliste de la part de « Vélo Québec »;

Considérant que le MTQ doit recevoir cette autorisation pour permettre à son tour le passage de cette randonnée;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Robert Péloquin

Que le Conseil municipal autorise le passage des cyclistes le 6 août prochain tel que le plan proposé par l'organisme Vélo Québec Événements.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

105-04-2022

12.2 - Halte Camping Lotbinière - Exploitation à la saison 2022

Considérant que, par la résolution 53-02-2022, le Conseil municipal a autorisé la continuité du projet « Halte-Camping Lotbinière » pour la saison 2022;

Considérant que, par la résolution 81-03-2022, nous procéderons à l'installation d'équipement et réfection des espaces pour la saison 2022;

Considérant que le coordonnateurs aux loisirs et à la vie communautaire a déposé les besoins opérationnels pour la saison 2022;

Il est proposé par Nadine Demers

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le Conseil municipal à la suite de l'étude des documents, approuve les démarches et les tarifs pour la saison estivale 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

14 - VARIA

Inscrire contenu ici

106-04-2022

14.1 - Prolongement des baux du 7452, route Marie-Victorin

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Pierre Lemay

Que le Conseil municipal autorise la prolongation du bail entre le propriétaire du 7452, route Marie-Victorin et la municipalité de Lotbinière jusqu'au 31 décembre 2032;

Que le Conseil municipal autorise la prolongation du bail entre la municipalité de Lotbinière et le Pôle Agroalimentaire jusqu'au 31 décembre 2032;

Que les conditions associées au bail entre la municipalité de Lotbinière et le Pôle Agroalimentaire soient ajustées au nouveau contexte d'opération et aux coûts d'aménagements locatifs à réaliser;

Que le maire et la greffière-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les baux et conditions à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire tel que décrit.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

107-04-2022 **16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 49.

Constat

Par sa signature, le Maire suppléant reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Philippe Jean	Sandra Bélanger
Maire suppléant	Directrice générale & greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL